



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

LES
NOTES
DU
CIPC

Police et prévention : résurgence d'une idée forte ?

Daniel Sansfaçon, PhD

Mars 2006

Au cours de la période 1996-2001, le CIPC a mené un certain nombre de travaux sur la question du rôle préventif de la police, notamment un cycle de trois séminaires internationaux sur la police et la prévention menant à la publication, en 2002, d'une boîte à outils (« *Le rôle de la police en prévention de la criminalité* »),¹ ainsi qu'un rapport sur la présence policière à l'école.² Le CIPC a également conduit des missions d'assistance technique, notamment au Mali, au Chili, au Nicaragua et au Guatemala. Malgré quelques actions ponctuelles, la période 2002-2005 a marqué une pause. Si on peut l'imputer à la nécessité de prendre acte des enseignements tirés de cette première phase de travaux, il est vrai aussi que les impacts sur les organisations policières des attentats terroristes ont joué une très grande part. Autant la période 1980-2000 avait mené à une série d'expérimentations sur divers registres, le plus souvent autour du grand thème de la « police communautaire » ou « police de proximité », autant les suites de septembre 2001 ont marqué non seulement un temps d'arrêt mais souvent même une remise en question de ces expérimentations. D'autant que très peu d'études d'évaluation avaient pu en démontrer la valeur ou les faiblesses réelles.

¹ On trouvera un sommaire du cycle des tris séminaires ainsi que la boîte à outils sur le site Internet du CIPC à www.crime-prevention-intl.org sous la rubrique soutenir l'action/séminaires stratégiques.

² Shaw, M., *Police, Schools and Crime Prevention. A preliminary review of current practices*. Montréal: International Centre for the Prevention of Crime, 2004.

À quoi s'ajoute encore la fatigue, pour de nombreuses organisations policières, d'avoir servi, et pas toujours de plein gré, de « laboratoire » social de la recomposition des relations entre l'État et le citoyen, et d'avoir été l'objet d'enquêtes internes ou externes, de regards scrutateurs et d'audits de performance. Pas étonnant donc que la police préventive ait un peu perdu de panache au cours des trois dernières années. Pour autant, la fonction préventive n'est pas moins importante ni moins en demande. Cette note de problématique qui a pour objectif de balayer le champ à grands traits propose une première série d'observations liminaires et identifie quelques enjeux clés.

I – Observations liminaires

Malgré l'adoption, au cours de la précédente décennie, de nouvelles lois encadrant les services policiers dans plusieurs pays (Angleterre, Afrique du Sud, Belgique, Québec et Ontario au Canada, etc.), les *missions* imparties aux organisations policières n'ont pas connu de changement majeur au cours des quelques cinquante dernières années. Il s'agit encore de maintien de l'ordre, de la paix et de la tranquillité publiques, ainsi que de police judiciaire.

Par contre, la demande sur les services de police a connu, elle, des modifications significatives. Au plan quantitatif, on observe une demande accrue et une diversification des objets. Ainsi, par exemple, même s'ils ont toujours peu ou prou fait partie du champ d'intervention de la police publique, les comportements « anti-sociaux » tels la mendicité, l'errance, ou des formes considérées parfois « nuisibles » d'occupation de l'espace public, quoique ressortissant de l' « infra-pénal », ont fait l'objet d'une demande de plus en plus élevée de contrôle par les habitants des villes dans la plupart des pays, au Nord comme au Sud. De même, en raison de l'augmentation de la disponibilité et de l'usage de l'alcool et des drogues illicites, les comportements directement afférents tels l'usage en public ou les microtrafics, mais aussi des comportements qui en découlent telle la conduite sous influence, ont généré une demande plus importante d'intervention policière, soit de la part du législateur, soit de la part des habitants, ou a fortiori des deux. Les demandes d'intervention policière en matière de violence intrafamiliale et de délits à caractère sexuel contre les enfants ont aussi été renforcées. Sur un tout autre registre, les attentats terroristes ont exercé, au cours des dernières années, une pression importante sur les services policiers, remettant même en cause dans plusieurs cas certains « acquis » des deux décennies précédentes en matière de police de proximité ou de police de résolution de problèmes, notamment en raison de la réaffectation des personnels.

Au-delà des pressions récentes imputables à la lutte contre le terrorisme, l'augmentation quantitative de la demande, qui lui est d'ailleurs antérieure, peut s'expliquer par la conjonction de trois grands facteurs : l'inflation pénale et la juridicisation croissante des relations sociales dans les sociétés modernes, l'individualisme et la diminution conséquente des contrôles sociaux informels et de l'efficacité collective, et le succès des organisations policières à se rendre « indispensables » et à répondre à un nombre de plus en plus élevé d'attentes sociales et politiques de contrôle des déviances et délinquances.

À cette augmentation quantitative, s'est aussi ajoutée **une complexité croissante des phénomènes traités, requérant souvent de nouvelles compétences et approches pour leur traitement**. La prévention du terrorisme, la lutte contre le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et le trafic des êtres humains, pour ne citer que ces exemples, exigent de développer de nouvelles techniques d'infiltration et d'enquête, en plus de signifier, souvent, des procédures longues et ardues, d'autant plus si elles sont renvoyées devant la justice. Même si elles paraissent plus bénignes, les petites délinquances et les incivilités au quotidien dans les milieux de vie, ont aussi entraîné dans leur sillage un alourdissement de la tâche policière. Induite d'une part par tous les phénomènes de mondialisation et de libéralisation des échanges et l'impact des nouvelles technologies, la complexité de la tâche policière s'inscrit aussi dans l'évolution de l'interdépendance qui caractérise les sociétés contemporaines et en particulier le travail des pouvoirs publics de plus en plus marqué par des approches horizontales et transversales dont les politiques locales de prévention sont un bel exemple. Il ne s'agit plus seulement de travailler à côté des autres mais avec eux, non plus seulement d'être responsable mais de coproduire, non plus uniquement de participer à des groupes de discussion mais d'inventer véritablement les outils d'une mise en commun, à commencer par l'élaboration de visions communes. La multiplication des lieux de concertation et l'obligation de consulter et de garder ouvertes les lignes de communication avec d'autres institutions et avec les organismes de la société civile, sont source de complexification croissante, voire de frustration dans la mesure où la zone d'autonomie paraît rétrécir sans cesse.

Dans cette même veine, l'*organisation* policière a elle aussi connu diverses modifications. Dans plusieurs pays, les approches de police dite communautaire ou de proximité sont nettement en perte de vitesse : c'est le cas en France, aux États-Unis, ou au Québec par exemple. Certes, les organisations policières demeurent préoccupées par la qualité et la proximité de leurs liens avec les habitants : il n'est d'ailleurs pas rare que la satisfaction des habitants serve d'étalon important de mesure de la performance. Plusieurs raisons peuvent expliquer ces remises en cause.³ Ainsi, se posent des difficultés de mise en œuvre de la proximité, notamment en ce qui concerne la place de la parole des habitants. Dans plusieurs cas, on a créé des forums locaux de sécurité publique où l'organisation présente ses priorités d'action et reçoit les commentaires des élus et des citoyens. Souvent formels, parfois imperméables aux demandes des habitants, ces forums ont plus ou moins bien réussi à faire une place réelle aux habitants. Dans d'autres cas, les mécanismes sont plus souples, plus accueillants aussi, mais on note alors que ce sont toujours les mêmes habitants qui participent, avec le risque d'une sorte de prise en compte d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.⁴ On a observé aussi un écart entre le discours de proximité et sa mise en application interne au sein même des organisations policières : ainsi, alors que la police communautaire inviterait à élaborer des indicateurs différents d'évaluation de performance tels la connaissance intime des acteurs et des forces et des faiblesses du quartier, ou la capacité de mobiliser des partenaires, les indicateurs quantitatifs traditionnels du nombre d'arrestations ou de

³ Raisons dont Brodeur (2003) rend compte dans son ouvrage récent sur la police. Voir aussi Roché (2005) et Wilson (2005).

⁴ Les travaux comparatifs de Ocqueteau (2003) d'une part et de Donzelot, Mével et Wivekens (2003) d'autre part sont éclairants sur les approches et mécanismes différents d'implication des habitants dans les réponses américaines et françaises.

cas résolus continuent de prédominer. Par ailleurs, d'autres demandes sont apparues au titre de l'imputabilité et de la reddition de comptes, parfois en contradiction avec les objectifs d'une police de proximité : il est certes légitime d'augmenter l'efficacité des enquêtes pour accroître le taux de solution des délits, mais il peut en résulter une délégitimation du policier communautaire s'il y a confusion des rôles. Enfin, dans plusieurs cas, les organisations policières ont modifié la desserte territoriale et la couverture des divers niveaux de corps policiers s'en est ainsi trouvée changée : c'est le cas par exemple en Belgique, au Québec, mais aussi en Angleterre ou en Australie. Le redécoupage des services et les changements des personnels dans les quartiers, n'ont pas non plus toujours contribué à la mise en œuvre effective d'une police communautaire.

Sur un plan structurel, les polices publiques ont été interrogées ou remodelées, et ce sous au moins trois aspects.⁵ Le premier concerne **l'articulation entre les différents niveaux de police**. Quelle que soit la nature administrative des États, on a observé au cours des dernières années diverses restructurations : fusions de corps de police (en Angleterre, au Québec), création de polices municipales (en France, en Belgique), décentralisation de la gestion policière vers les régions et départements ou, dans le cas des villes, vers les quartiers. Le second aspect concerne **les relations entre les divers corps de police publique**. Sous l'influence d'enquêtes avortées parfois fortement médiatisées, mais aussi en raison de la complexification des affaires traitées et de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, les polices internationales, nationales, régionales et locales ont dû créer de nouveaux mécanismes de coopération. Il en est résulté notamment un meilleur partage de l'information et une plus grande plasticité des modes de gestion, favorisant souplesse, flexibilité et un certain degré de décentralisation, plutôt que les approches traditionnelles de gestion hiérarchique et close. Enfin, le troisième aspect concerne le **développement, au sein ou parfois aux côtés des forces policières, de nouveaux métiers**, tels les adjoints de sécurité, les « *community safety officers* », etc.⁶ Sans être des policiers dotés de tous les pouvoirs, ces adjoints font partie de l'organisation, ce qui pose en retour des enjeux sur leur intégration réelle et l'étendue de leurs responsabilités.

L'*environnement* dans lequel fonctionnent les polices s'est aussi modifié. D'une part, **l'augmentation de l'importance des services de sécurité privée**, qui dépassent désormais en importance les forces de police publique dans plusieurs pays (États-Unis, Canada, Angleterre, Afrique du Sud, etc.), crée une nouvelle donne dans l'offre de sécurité.⁷ Il n'y a pas lieu d'y voir nécessaire compétition. Néanmoins, il est vrai que cette diversification de l'offre entraîne dans son sillage d'autres problématiques relatives aux champs de compétence, à la rapidité et à la flexibilité de la réponse, de même qu'à l'identité claire des divers organes de police et au cadre déontologique d'action des divers acteurs. D'autre part, la diversité sociale et les mouvements de population, l'immigration

⁵ Sur toutes ces questions, les travaux de Bayley et Shearing (2001) sont incontournables ; voir aussi Scott et Goldstein (2005).

⁶ On pourrait aussi ajouter les chargés de mission prévention et sécurité dans les villes, comme en France et en Belgique. Voir par exemple Bailleau et Pattegay (2005) et Faget et de Maillard (2005) sur les chargés de sécurité et de prévention en France.

⁷ Ocqueteau, 2005 Lire aussi dans l'Observateur International de juin 2005 l'entrevue menée par le CIPC avec Clifford Shearing : <http://www.crime-prevention-intl.org/io>

plus ou moins licite, mais aussi l'intégration des populations issues de l'immigration, posent des défis accrus aux forces policières. On rappellera entre autres les enquêtes menées en Angleterre, en Australie, ou à Montréal sur le « racisme » policier.⁸ Ces enjeux se jouent sur deux plans. Le premier concerne l'environnement externe : comment maintenir une réponse à la fois sensible aux différences culturelles et en même temps universaliste et égale pour tous. Le second plan porte plutôt sur l'environnement interne : comment intégrer, au sein des organisations policières, des personnes issues de minorités ethnoculturelles, de sorte à mieux représenter la société, sans par ailleurs verser dans le « communautarisme ».

Notons enfin que le **champ des études sur la police a connu une fragmentation importante**, avec notamment l'ajout d'un large secteur sur la sécurité privée et les nouveaux métiers de la sécurité. Davantage de chercheurs, plus de jeunes chercheurs aussi s'intéressent à la police, et une panoplie plus importante de sujets sont examinés, même si peu de jeunes chercheurs s'intéressent aujourd'hui aux enjeux de la police de proximité et de la prévention policière.

II - Quelques enjeux clés

Trois grands enjeux nous semblent découler de ces observations : imputabilité et transparence, méthodes et outils et réponses à des phénomènes spécifiques.

La question de ***l'imputabilité et de la responsabilité professionnelle*** renvoie d'une part à des aspects administratifs internes tels l'évaluation de la performance globale et des policiers individuellement, et d'autre part à des aspects administratifs externes relevant de la relation avec le public et avec les bailleurs de fonds gouvernementaux. L'élaboration d'indicateurs et critères de performance et l'étalonnage ont occupé beaucoup d'espace ces dernières années, notamment au Royaume Uni, mais aussi au Canada, en Australie et en Belgique.⁹ Parmi les questions de base, notons : comment, sur quelle base, assurer une répartition efficace des ressources ? comment mieux évaluer la performance des organisations ? comment mesurer la performance économique des actions policières ?

Parler d'imputabilité pose aussi la question de la corruption. Fréquente et reconnue dans plusieurs pays d'Amérique centrale et du Sud, d'Afrique et d'Asie, moins structurelle mais néanmoins présente dans certaines forces policières des pays du Nord, la corruption est un enjeu très important. De même, le respect des droits fondamentaux des personnes, par exemple à travers le recours à la force, demeure une vraie question. Comment identifier les abus ? Quelles réponses y apporter ? Et comment rebâtir le lien de confiance essentiel entre les populations et la police publique qui, lorsqu'il est brisé, entame toute la capacité de maintenir un État de droit et de convaincre de la nécessité non

⁸ On pourrait aussi mentionner la question de l'utilisation de la force. Voir entre autres Kleiman, 2005.

⁹ L'Angleterre a été parmi les premiers pays à élaborer des indicateurs et des systèmes de mesure systématique de la performance policière (voir entre autres les sites de la Audit Commission et de HM Inspectorate of the Constabulary).

seulement du respect de la loi mais aussi de la responsabilité de participer ensemble à la production de la sécurité collective ?

De manière plus prosaïque, la question des relations avec le public interroge les organisations policières sur la nature et la qualité de leurs liens avec les minorités ethnoculturelles et avec les jeunes. On le constate notamment quand on arrive à parler de «profilage racial» au sein des organisations policières ou d'imposition de couvre-feu pour les jeunes.

Deuxièmement, au plan des *méthodes*, des outils tels **l'analyse du crime et la cartographie**, et plus généralement de **résolution de problèmes**, ainsi que des modalités différentes d'utilisation de l'information, ont été développés au cours des dernières années. Leur utilisation est cependant encore très irrégulière, et plusieurs études montrent que la résolution de problèmes se concentre principalement sur le court terme et non pas sur les facteurs sous-jacents. Comment favoriser l'utilisation des outils de résolution de problèmes ? Quel type de formation serait utile afin de rendre leur usage plus systématique ? À cet égard, la formation des policiers soulève encore de nombreuses questions. Parfois nettement insuffisante, elle inclut aussi des philosophies et des approches qui, comme la police communautaire ou de résolution de problèmes, ne résistent pas facilement à l'expérience concrète du travail policier sur le terrain. Inversement, les anciennes approches de la gestion de la police et des politiques publiques de contrôle du crime ne sont peut-être plus en phase avec la formation policière contemporaine¹⁰. Au-delà de la formation académique des policiers, quels autres outils de formation professionnelle pourraient contribuer à réduire le fossé entre la théorie et la pratique ?

Toujours au plan des méthodes, le **partenariat** fait désormais partie des mots clés, et implique la capacité de **travailler en coopération** avec d'autres organismes dans la production de la sécurité publique, qu'il s'agisse d'autres administrations publiques (la justice, l'école, les services sociaux et de santé), des acteurs de la société civile et de la sécurité privée qui joue un rôle de plus en plus important. Dans de nombreux pays, dont la France, la Belgique, le Canada, l'Angleterre, ou l'Australie il existe déjà une expérience relativement longue de la pratique du partenariat. La police fait partie ici des conseils de prévention, là des «*crime reduction partnerships*», là encore des forums locaux de sécurité publique, sans compter les multiples tables de travail sectorielles sur des enjeux ponctuels spécifiques. Pour autant, le partenariat continue de présenter pour les organisations policières plusieurs défis, depuis l'investissement en temps qu'il impose, jusqu'à la possibilité – voire la volonté – de partager l'information. Se pose surtout la question de savoir dans quelle mesure la police peut modifier ses priorités d'action pour les adapter aux orientations communes élaborées à travers ces divers partenariats. Plus spécifiquement, l'un des partenariats les plus importants ces dernières années concerne l'école. On a en effet assisté à une augmentation de la présence policière à l'école et à une demande accrue à cet effet. Pourtant, les impacts de la présence policière à l'école, que ce soit en termes de diminution de la délinquance, du sentiment de sécurité ou de ses coûts économiques et sociaux demeurent encore

¹⁰ Par exemple là dessus, l'étude en cours de Alain et Baril (2005).

méconnus, et les modalités de sa mise en œuvre effective soulèvent plusieurs interrogations. Quelles sont les finalités de la présence policière à l'école ? Comment l'articuler aux fonctions éducatives et au rôle de l'enseignant ? Comment maintenir à l'école une fonction d'apprentissage de la socialité et donc de la normativité, et par là aussi de discipline distincte de l'action policière ?

Troisièmement, au plan des enjeux spécifiques de délinquance, nul ne peut passer sous silence **la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée**, qui sont des priorités d'action de tous les corps policiers. Ces enjeux appellent des approches et des méthodes qui échappent dans une large mesure au domaine de la prévention. Pourtant, il ne fait aucun doute, notamment en raison des liens – certes davantage présumés que démontrés scientifiquement – entre les délinquances locales et la criminalité organisée et transnationale, de même qu'entre l'exclusion sociale et économique de certains groupes de jeunes et les réseaux plus ou moins proches des groupes terroristes, qu'il y a ici tout **un volet préventif à mieux connaître et à développer davantage**. Enfin, en plus des **enjeux plus récents et reliés aux nouvelles technologies tels la cybercriminalité, l'utilisation de l'internet pour diffuser des incitations à la violence, et le vol d'identité**, les polices publiques continuent d'être confrontées à des délits plus traditionnels, souvent beaucoup plus visibles dans l'espace public et plus médiatisés voire politisés, comme les violences reliées à l'alcool et aux armes à feu, les gangs de rue, ou le contrôle des drogues illicites. On en a vu des exemples inquiétants encore tout récemment en France, en Australie et au Canada. La réponse à ces délits traditionnels et à la cohorte des « incivilités » qui font partie de la ville au quotidien, n'a sans doute pas la même importance stratégique que la prévention des actes terroristes pour les organisations policières. Elle n'en suscite pas moins une pression importante sur celles-ci. De surcroît, ignorer ces formes de délinquance, risque de contribuer à accroître le fossé entre des populations en perte de repères et l'action publique, voire à inciter, sur fond de théorie du carreau cassé, à générer des problèmes plus importants. Comment, pour les organisations policières, établir des priorités d'intervention ? Comment faire le diagnostic des liens entre les délinquances locales et les phénomènes transnationaux sans faire des amalgames ni les instrumentaliser à des fins corporatives ? Comment mettre en œuvre des actions efficaces de sorte à réduire la pression sur les effectifs tout en répondant aux attentes légitimes des habitants ?

En guise de conclusion

Après un coup de frein aux expérimentations de proximité et aux approches préventives donné surtout après les attentats du 11 septembre, mais qui avait débuté bien avant dans certains pays, la nécessité d'une action policière préventive ressurgit. Comme toute la prévention, elle ne reçoit pas de définition unique, et elle est parfois difficile à opérationnaliser ; en tout cas elle ne se prête pas à des recettes. Mais, souvent mieux que beaucoup d'autres intervenants en raison de sa position privilégiée sur le terrain au plus près des populations, la police est plus à même d'apprécier la nécessité de l'action préventive. Le CIPC soutiendra cette démarche, tant sur les plans de la connaissance et de l'expertise, que sur celui de la coopération internationale et de l'assistance technique.

Références bibliographiques

Alain, M. et C. Baril, « Attitudes et prédispositions d'un échantillon de recrues policières québécoises à l'égard de leur rôle, de la fonction policière et des modalités de contrôle de la criminalité. » *Les Cahiers de la Sécurité*. Vol. 58, 3e trimestre.

Bailleau, F. et P. Pattegay, « Origines, trajectoires et profils des "chargés de mission prévention-sécurité" » *Les Cahiers de la Sécurité*. Vol. 58, 3e trimestre.

Bayley, D.H. et C. Shearing, *The New Structure of Policing: Description, Conceptualization and Research Agenda*. Washington (DC): US Department of Justice, National Institute of Justice, 2001.

Brodeur, J.P., *Les visages de la police. Pratiques et perceptions*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.

Donzelot, J., Mével, C. et A. Wyvekens, *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*. Paris : Seuil, 2003.

Faget, J. et J. de Maillard, « Les « chargés de mission prévention-sécurité » en action. *Les Cahiers de la Sécurité*. Vol. 58, 3e trimestre.

Kleiman, M.A.R., *When Brute Force Fails: Strategic Thinking for Crime Control*. Washington (DC), US Department of Justice, NCJRS, 2005.

Monjardet, D., *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris : La Découverte, 1996.

Ocqueteau, F., *Polices entre État et marché*. Paris : Presses de sciences politiques, 2004.

Ocqueteau, F., (sous la direction de) *Community Policing et Zero Tolerance à New York et Chicago. En finir avec les mythes*. Paris, La Documentation Française, 2003

Roché, S., *Police de proximité. Nos politiques de sécurité*. Paris : Seuil, 2005.

Scott, M.S. et H. Goldstein, *Shifting and Sharing Responsibility for Public Safety Problems*. Washington (DC), US Department of Justice, Office of Community Oriented Policing Services. Response Guide Series No. 3, 2005.

Wilson, J.M., *Determinants of Community Policing: An Open Systems Model of Implementation*. Washington (DC), US Department of Justice, NCJRS, 2005.

Quelques sites Internet qui fournissent des rapports de recherche, des guides méthodologiques ou des bonnes pratiques

Australian Institute of Criminology

<http://www.aic.gov.au/policing>

Le site de l'AIC fournit une série de rapports et de renvois utiles sur toute une série de questions relatives à la police, depuis la police communautaire jusqu'à l'organisation optimale des ressources.

Audit Commission (UK)

<http://www.audit-commission.gov.uk>

The Audit Commission is responsible for the financial audit of police authorities and auditing best value performance plans. Its national studies support service improvement.

Centre for Problem-Oriented Policing (US)

<http://www.popcenter.org>

The [Center for Problem-Oriented Policing](#) is a non-profit organization funded by the COPS Office to advance problem-oriented policing. It does this by offering information about ways in which police can more effectively address specific crime and disorder problems. The Center is comprised of [affiliated police practitioners, researchers, and universities](#) dedicated to the advancement of problem-oriented policing.

Inspectorate of the Constabulary (UK)

<http://inspectrates.homeoffice.gov.uk>

For almost a century and a half Her Majesty's Inspectors of Constabulary (HMIs) have been charged with examining and improving the efficiency of the Police Service in England and Wales. By virtue of Section 1(1)(d) of the Local Government Act 1999, all police authorities in England and Wales are required to make arrangements to secure continuous improvement in the way in which the function of policing is exercised within their force area, having regard to a combination of economy, efficiency and effectiveness.

Security 21

<http://www.security21.org>

[Security 21™](#) initiates programs designed to create and express new global and local strategies required to respond to the challenges of the 21st Century. Its focus includes not only the major institutions of criminal justice, but also the interrelationship of public institutions with those of civil society. In particular, it explores options in the harnessing of private and non-profit institutions which have the potential to further public safety, human rights, and conflict resolution. Another aspect of [Security 21™](#)'s work is the assistance it provides to police agencies at the strategic planning level. It helps them develop new community policing models, face the threats posed by transnational crime and offers knowledge management solutions that respond to their needs.

The Police Foundation (UK)

<http://www.police-foundation.org.uk/>

The Police Foundation aims to maximise the benefits of policing for all citizens living in the UK using research and strong networks in government, academia and the corporate and voluntary sectors to improve policy and practice on policing, community safety and criminal justice. It emphasizes use of high quality evidence in providing a strictly impartial voice on issues related to contemporary policing and, in time, it aims to become the country's knowledge hub on policing and public safety.

The Police Foundation (USA)

<http://www.policefoundation.org/>

The purpose of the Police Foundation is to help the police be more effective in doing their job, whether it be deterring robberies, intervening in potentially injurious family disputes, or working to improve relationships between the police and the communities they serve. To accomplish our mission, we work

closely with police officers and police agencies across the country, and it is in their hard work and contributions that our accomplishments are rooted.

Vera Institute of Justice (US)

<http://www.vera.org>

Policing in the United States and in democracies around the world is in the midst of a dramatic transformation. Police departments are becoming modern service organizations. In addition to their accountability to elected mayors, governors, or presidents, police departments are answering to the individual citizens they serve, and to legislative oversight committees, inspectors general, and increasingly rigorous professional standards. In the process, the best police departments are proving that respectful treatment of all citizens can be consistent with the most effective police tactics against crime. Vera is working with police officials and community organizations in several cities and countries to help this transformation succeed.